

NOTE POUR LES ÉLÈVES DE 5^e SECONDAIRE ET LEURS PARENTS

Comme l’an dernier, vous recevrez deux bulletins : celui de l’école et le relevé des apprentissages du Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur que vous recevrez par la poste vers la mi-juillet. Notez que certaines notes ne seront pas définitives sur le bulletin de l’école, c’est le cas pour les sciences (SCT ou ATS) et les mathématiques (toutes les séquences). Il s’agit de matières faisant l’objet d’épreuves ministérielles. **Les résultats définitifs pour ces matières ainsi que les unités qui y sont associées figureront sur le relevé du Ministère. Aucun appel ne sera fait à la maison pour vous aviser des échecs.**

En cas d’échec dans une matière, nous vous invitons à prendre connaissance de l’*Aide-mémoire pour la fin de l’année des élèves de 4^e et 5^e secondaire* en cliquant [ici](#).

Les informations concernant l’obtention du **diplôme d’études secondaires (DES)** sont disponibles dans le document *Règles de sanction*. Vous pouvez vous y référer en cliquant [ici](#).

Veillez noter qu’il est de la responsabilité de l’élève de s’assurer qu’il répondra aux préalables du programme de son choix au Cégep ou en formation professionnelle.

Veillez communiquer avec nous pour toute autre information.

François Letarte
Directeur adjoint à la 5^e secondaire